

Publié le 17 octobre 2025



ARRETE N°A_2025_n°10-02
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Madame OUASSOU Sabah Monsieur OUASSOU Farid

Domicilié : 22, rue des Erables 84130 LE PONTET

Pour : Construction de 2 maisons individuelles, 1 piscine de 34,50m², terrasses et édification de clôtures

Adresse : 1249 route de Châteauneuf-du-Pape

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Madame OUASSOU Sabah et Monsieur OUASSOU Farid,

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 19 A0062, délivré favorable en date du 13 Mai 2025,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
AD 269 et AM 21	Route de Châteauneuf-du-Pape	1251 - 1 ^{er} maison 1253 - 2 ^{ème} maison

Fait à Sorgues, 10/10/25

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.